



N°28

La Lettre de la Sélune

Guide d'entretien de votre assainissement autonome

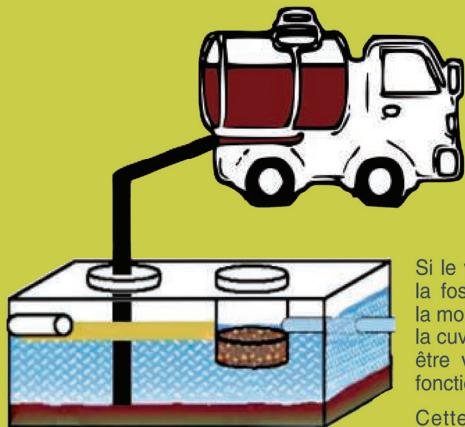
Garan^t du bon fonctionnement de votre assainissement autonome, vous devez lui accorder un entretien annuel afin de le protéger de tout dysfonctionnement.

LES BONNES PRATIQUES



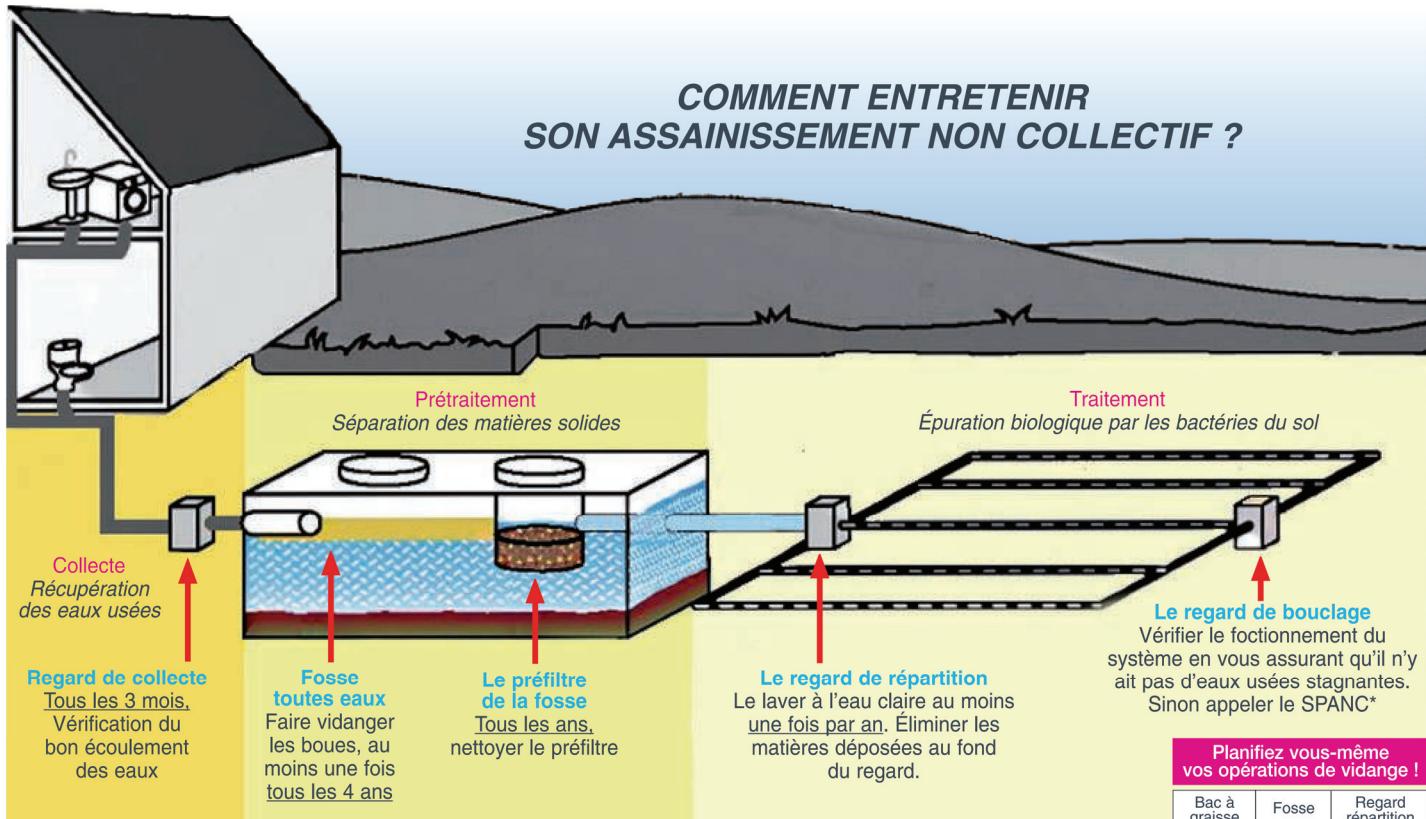
Votre fosse toutes eaux n'est pas une poubelle ! Tout comme un estomac, son bon fonctionnement est dégradé par toutes les substances qu'elle ne digère pas !

VIDANGE DE LA FOSSE



Si le volume de boue de la fosse est supérieur à la moitié de la hauteur de la cuve, alors celle-ci doit être vidangée pour être fonctionnelle.

Cette vidange est généralement réalisée au moins une fois tous les 4 ans, par une entreprise agréée.



Venez découvrir notre nouveau site internet : bassin-selune.fr

Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune, 21, rue de la Libération - 50240 Saint-James
Tel. 02 33 89 62 14 - e-mail : contact@bassin-selune.fr



*Service Public d'Assainissement Non Collectif.